



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

6 février 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **6 février 2019 à 7 h 47**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA19 02 022

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA19 02 023

4. Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur François Marcoux dépose le projet de Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées et donne un avis de motion que ce



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

6 février 2019

règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement vise à ce que l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de tout centre de congrès, port, aéroport, parc industriel et l'aide destinée spécifiquement à une entreprise soit effectué respectivement par le conseil de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et celui de la Ville de Mont-Tremblant à l'égard de leur territoire respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA19 02 024

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 7 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière